

# PROTOCOLE SANITAIRE PEINTRES AMATEURS FONSORBAIS

## Passé sanitaire exigé à partir du 9 août

Vous trouverez ci-dessous le protocole sanitaire qui sera mis en place afin d'accueillir tous nos adhérents dans le respect du Décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

- L'accueil des adhérents sera fait par le professeur. Seuls les adhérents seront autorisés à entrer dans les locaux y compris pour les enfants

- Lors de la première séance, l'affichage concernant les gestes barrières et le port du port du masque sera présenté aux adhérents

Le professeur viendra récupérer les enfants (pour les cours enfants) et les adultes (pour les cours adultes) à l'entrée en début de cours, les placera chacun sur son espace de travail et les y ramènera à la fin du cours. L'adhérent devra rester pendant tout le cours à la place qu'il lui a été attribuée et il ne pourra se déplacer (lavage main, toilettes...) qu'après accord du professeur et en respectant les consignes qu'il pourrait lui donner. L'adhérent devra respecter le créneau horaire choisi lors de son inscription (plus de possibilité de changer occasionnellement de cours suite à un imprévu, le nombre de places étant limité).

- Les modalités d'accueil d'un adhérent en retard seront les suivantes : attendre à l'entrée de la salle que le professeur vienne le chercher et appliquer les règles énoncées ci-dessus.

- Un lavage des mains au savon ou au gel hydro alcoolique pour les plus de 6 ans sera obligatoire dès l'arrivée dans les locaux

- La porte de la salle de cours restera ouverte pendant la durée des cours permettant l'aération des locaux. En période hivernale, une aération régulière sera effectuée.

- Les adhérents arriveront en tenue et avec le matériel demandé.

- Une distanciation physique de 1 mètre entre 2 élèves, sera respectée ainsi que tous les gestes barrières.

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou par une friction hydroalcoolique ; Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude ; Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle ; Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.

- Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition des adhérents.

- Le nombre maximum de personnes par groupe, y compris l'encadrant sera de :

Le mercredi cours enfants : 33 personnes

Le jeudi cours enfants : 22 personnes

Le jeudi cours adultes : 32 personnes

Le samedi cours adultes : 16 personnes

Cours fusing : 16 personnes

● Le port du masque sera obligatoire dès les phases d'accueil pour les personnes âgées de plus de 11 ans, pendant toute la durée du cours et jusqu'au départ de la salle.

● Le matériel partagé sera désinfecté entre chaque groupe par l'association.

L'association ne pourra plus fournir les blouses de protection et les essuie-mains, de l'essuie-tout à usage unique sera mis à disposition.

Le matériel qui ne pourra pas être lavé ou désinfecté sera isolé 24h.

● Désinfection de tous les points de contact (poignées, rampes d'escalier, poignées de porte, boutons d'éclairage...) entre chaque cours et à la fin des cours.

● Tenue d'un registre de présence à chaque séance.

● Toute personne présentant des symptômes devra immédiatement avertir le représentant de l'association avant de quitter les lieux et informera l'association des résultats des tests

● Les adhérents devront quitter les lieux immédiatement après les cours

● Un sens de circulation sera défini dans la mesure des besoins et des possibilités

---

Le présent protocole sera respecté par tous pour assurer le déroulement des activités dans les meilleures conditions.